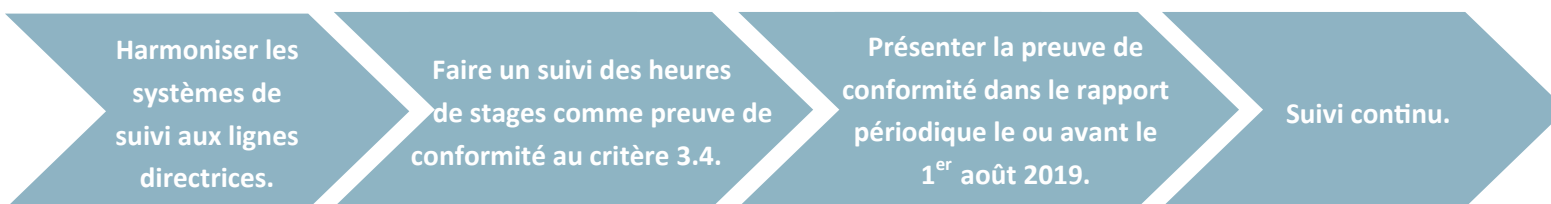


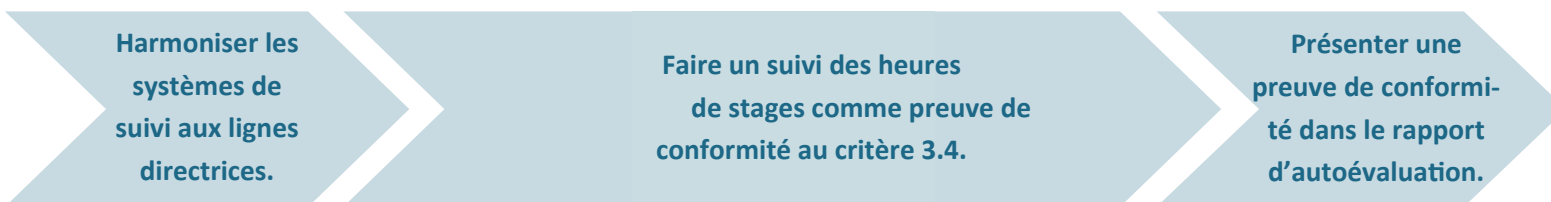
CALENDRIER DE CONFORMITÉ DES PROGRAMMES AU CRITÈRE 3.4 RÉVISÉ

PROGRAMMES AYANT UN STATUT D'AGRÉMENT AU 30 AVRIL 2019



Les programmes ayant le statut d'agrément peuvent aussi choisir de fournir une preuve de conformité au critère 3.4 dans le cadre d'un rapport périodique ou d'un rapport d'autoévaluation prévu avant le 1^{er} août 2019.

PROGRAMMES AYANT LE STATUT DE CANDIDAT



2016

2019

2020

Échéance de démonstration de conformité pour tous les programmes ayant le statut d'agrément.
1^{er} janvier 2020

CRITÈRE 3.4 (RÉVISÉ) Le programme offre des expériences d'apprentissage cliniques en ergothérapie et en physiothérapie qui permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage.

3.4.1 **ESSENTIEL** Les stages comprennent un minimum de 500 heures en milieu clinique. REMARQUE: Les programmes offrant l'enseignement dans une seule discipline doivent comprendre 350 heures de stage.

3.4.2 **ESSENTIEL** Les stages comprennent un minimum de 30% (150heures) du temps total dans chaque discipline pour chaque étudiant.

3.4.2 **ESSENTIEL** Un ergothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de l'ergothérapie en milieu clinique. De même, un physiothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de la physiothérapie en milieu clinique.

CRITÈRE 3.4 (RÉVISÉ) Le programme offre des expériences d'apprentissage cliniques en ergothérapie et en physiothérapie qui permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage.

- 3.4.1 **ESSENTIEL** Les stages comprennent un minimum de 500 heures en milieu clinique. REMARQUE: Les programmes offrant l'enseignement dans une seule discipline doivent comprendre 350 heures de stage.
- 3.4.2 **ESSENTIEL** Les stages comprennent un minimum de 30% (150 heures) du temps total dans chaque discipline pour chaque étudiant.
- 3.4.2 **ESSENTIEL** Un ergothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de l'ergothérapie en milieu clinique. De même, un physiothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de la physiothérapie en milieu clinique.